



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 11 octobre 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 5 octobre 2018

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-huit, le onze octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE (arrivé à 19h10 – pouvoir donné à Mme Isabelle VERBEKE), Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ (arrivé à 19h10 – pouvoir donné à M. Jérôme LEMAY), Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Samuel DEVOYE, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, M. Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Florence LUZEUX (pouvoir donné à Mme Sylvie DELPLANQUE), Madame Karine LHARMINEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Régis VALOUR.

---

<b>2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2019</b>
---

Vu en commission n°1 le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, du contrôle de gestion, de la coopération territoriale et de la démocratie participative.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et D. 2312-3 relatifs à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

- Considérant dès lors que dans les communes de plus de 10 000 habitants, l'exécutif local doit présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

- Considérant le contenu du rapport produit sur les orientations budgétaires de la commune de Neuville-en-Ferrain pour 2019 présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération, document constitutif de la première étape du cycle de préparation budgétaire.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur ce rapport et d'exprimer son vote quant à l'adoption de celui-ci.

- **DEUX ABSTENTIONS (Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ), ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération.**

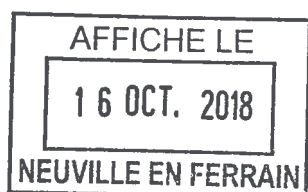
ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Conseillère Départementale du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2019 - DOB**



- ✓ **I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire**
- ✓ **II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire**
- ✓ **III - Quelques indicateurs macroéconomiques**
- ✓ **IV – La contractualisation avec l'Etat**
- ✓ **V - La section de fonctionnement**
  - ✓ V-i – L'évolution des dépenses et recettes de la commune jusqu'en 2017
  - ✓ V-ii – L'évolution des recettes
  - ✓ V-iii – L'évolution des produits fiscaux
  - ✓ V-iv – L'évolution des dépenses
  - ✓ V-v – Les frais de personnel
  - ✓ V-vi – La perspective pour 2019
- ✓ **VI - La section d'investissement**
  - ✓ VI-i – La poursuite du PPI instauré en 2017
  - ✓ VI-ii – La typologie de l'encours de la dette
  - ✓ VI-iii – L'évolution de l'endettement
  - ✓ VI-iv – La dette par habitant
  - ✓ VI-v – La capacité de désendettement
- ✓ **VII - Synthèse des orientations proposées**



## **I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire**

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de 3 500 habitants et plus l'organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe promulguée en 2015, complétée par le décret N° 2016-841 de juin 2016 ont précisé la forme et le contenu de ce débat. Ainsi, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette doit être présenté et pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comprend également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, et à la durée effective du travail.

De plus, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles. Doivent désormais être présentés les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

- Phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2019 qui interviendra le 6 décembre 2018.
- La présentation de ce rapport donne lieu à débat, dont il sera pris acte dans une délibération spécifique.



## **II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire**

- ✓ Rencontres avec les services entre le 3 et le 14 septembre 2018.
- ✓ Réunion de la première commission le 1er octobre 2018.
- ✓ Présentation des orientations lors du débat en Conseil du 11 octobre 2018.
- ✓ Séminaire des élus du groupe majoritaire les 5 et 6 novembre 2018.
- ✓ Arbitrage des subventions aux associations en séminaire les 12 et 13 novembre 2018.
- ✓ Présentation du projet de BP 2019 en groupe majoritaire le 19 novembre 2018.
- ✓ Commission spéciale budget le 26 novembre 2018.
- ✓ Adoption du BP 2019 lors du conseil du 6 décembre 2018.



### III – Quelques indicateurs macroéconomiques

Le projet de loi de finances pour 2019 a été présenté le 24 septembre à la commission des finances. Il devrait être discuté mi-octobre, le vote en première lecture devant intervenir le 23 octobre. Le texte devrait être adopté définitivement au plus tard le 21 décembre 2018.

✓ Trajectoire 2018-2022 :

- 5 points de réduction de la dette publique
- 3 points de réduction des dépenses publiques
- 1 point de réduction des prélèvements obligatoires



### III – Quelques indicateurs macroéconomiques (suite)

- ✓ Les indicateurs du Projet de Loi de Finances 2019 :
- augmentation de la croissance : + 1,7% pour 2018 et 2019
  - Augmentation de l'inflation (1,8% en 2018, 1,4% en 2019)
  - Un déficit public de 2,6% en 2018 et 2,8% en 2019.
  - La dépense publique en baisse de 0,6 point du PIB en 2019 (+ 0,6% en volume)
  - Baisse de la dette publique rapportée au PIB de 0,1%.



#### IV-i – La contractualisation avec l'Etat

- ✓ Il s'agit d'un contrat de maîtrise de la dépense locale (+1,2%) pour la période 2018-2020 qui vise 322 collectivités territoriales dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 millions d'euros.
- ✓ 71,12% ont signé le contrat (86,36% pour les Hauts de France).
- ✓ En France, 16 collectivités territoriales se sont portées volontaires, dont Neuville-en-Ferrain.





#### IV-ii – La contractualisation pour Neuville-en-Ferrain

✓ Neuville-en-Ferrain bénéficie d'un facteur de modulation de 0,15 point au titre de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016 (-5,5%).

➤ Le taux d'évolution annuel a ainsi été fixé à 1,35%.

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant maximum des dépenses réelles de fonctionnement retenues au titre du contrat *	10 929 993 €	11 077 548 €	11 227 095 €	11 378 661 €

\* ne sont considérés que les chapitres suivants : charges à caractère général, charges de personnel déduction faite des atténuations, autres charges de gestion, charges financières et charges exceptionnelles. Les dotations aux amortissements, les provisions, les atténuations de produits et les dépenses imprévues ne sont pas prises en compte.

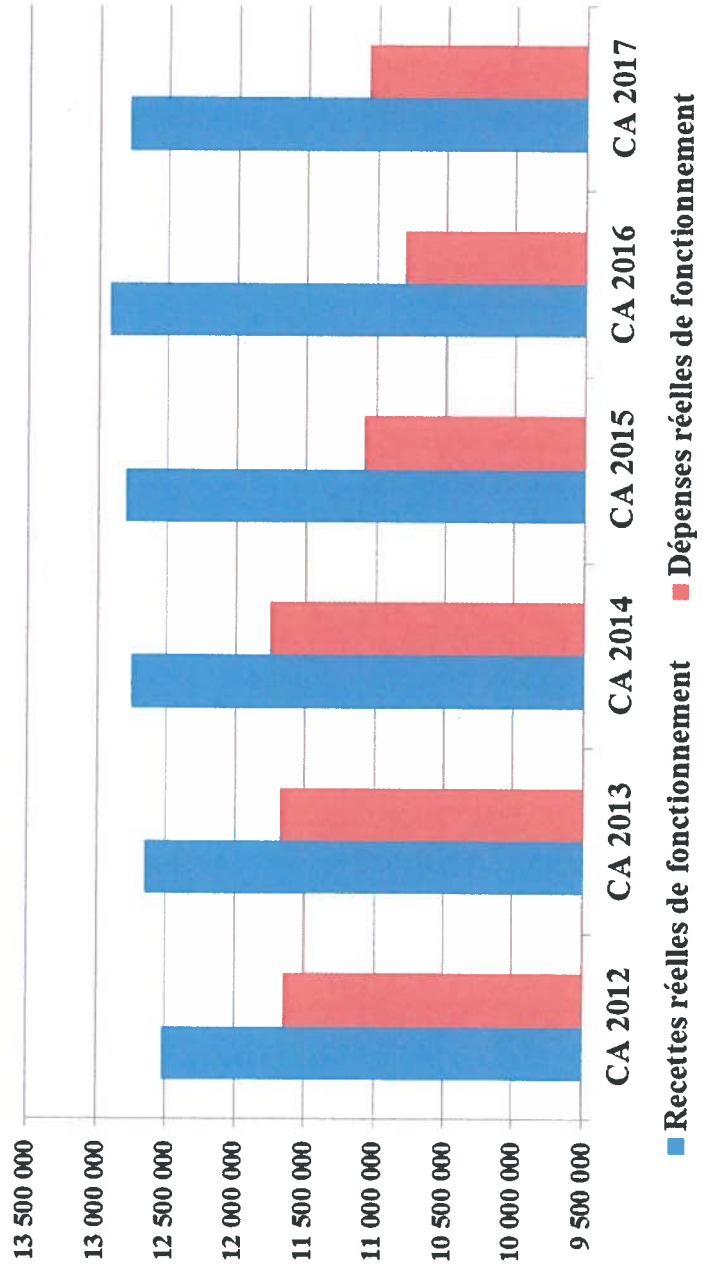
	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
<b>Emprunts minorés des remboursements de dette</b>				
Besoin de financement initial	-929 400 €	-908 957 €	-350 650 €	-363 188 €
Besoin de financement contractualisé		-908 957 €	-650 650 €	-443 188 €



Neuville-en-Ferrain  
BUDGET 2019 - DOB

V - La section de fonctionnement

V-i - L'évolution des dépenses et des recettes de la commune



**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2019 - DOB**



**V-ii – L'évolution des recettes**

- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale (la taxe sur le foncier bâti a été baissée de 1% en 2018).
- ✓ Une évolution des produits fiscaux estimée à 1 % et de nouvelles recettes liées à l'ouverture de nouveaux magasins de la ZAC du petit Menin en 2018, estimées à 34 592 €.
- ✓ La poursuite de l'exonération de la taxe d'habitation compensée par l'Etat par le biais du dégrèvement.
- ✓ Une baisse de la Dotation globale de fonctionnement liée à l'écrêtement, estimée à 170 000€ pour 2019.
- ✓ L'absence d'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2019 dans l'attente du vote du compte administratif 2018.
- ✓ L'hypothèse d'un maintien du produit perçu au titre du FPIC en 2017, soit 133 357 euros.
- ✓ Des tarifs qui évolueront en fonction du « panier du Maire ».



## V - La section de fonctionnement

### V-iii – L'évolution des produits fiscaux

#### **PREMIERE ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2019** **HYPOTHESE DE TRAVAIL SANS HAUSSE DES TAUX (base état 1259)**

TAXES	TAUX	PRODUIT ATTENDU 2017	PRODUIT ATTENDU 2018	PREVISION 2019	EVOLUTION EN VALEUR ABSOLUE
-------	------	----------------------	----------------------	----------------	-----------------------------

Hypothèse d'une augmentation de 1% en 2019 avec la ZAC du Petit Menin

TAXE D'HABITATION	22,66%	1 595 037	1 617 018	1 633 188	16 170
-------------------	--------	-----------	-----------	-----------	--------

TAXE FONCIERE / PROPRIETES BATIES	35,38%	3 824 537	4 297 255	4 340 228	42 973
+ OUVERTURES 2018 ZAC DU PETIT MENIN	35,38%	0	0	34 592	34 592

TAXE FONCIERE / PROPR. NON-BATIES	48,38%	14 272	17 078	17 249	171
-----------------------------------	--------	--------	--------	--------	-----

		5 433 846	5 931 351	6 025 257	93 906
--	--	-----------	-----------	-----------	--------



## V - La section de fonctionnement

### V-iv – L'évolution des dépenses

- ✓ Contenir l'augmentation de la masse salariale due notamment aux évolutions réglementaires (PPCR, GVT) en limitant le remplacement des départs en retraite et en favorisant les redéploiements internes.
- ✓ Poursuivre le recours à l'apprentissage et aux contrats d'insertion, notamment des personnels handicapés.
- ✓ Volonté de procéder à un examen ligne à ligne des propositions de dépenses de fonctionnement pour traquer toutes les économies possibles.
- ✓ Poursuivre la mutualisation des moyens et la constitution de groupements de commandes pour réaliser des économies d'échelle dans le cadre des procédures d'achat public (électricité, copieurs, téléphonie, ...) mutualisation avec Tourcoing concernant l'instruction des ADS, la restauration scolaire et le RAM, recours à l'archiviste du Centre de gestion.

.../...



## V - La section de fonctionnement

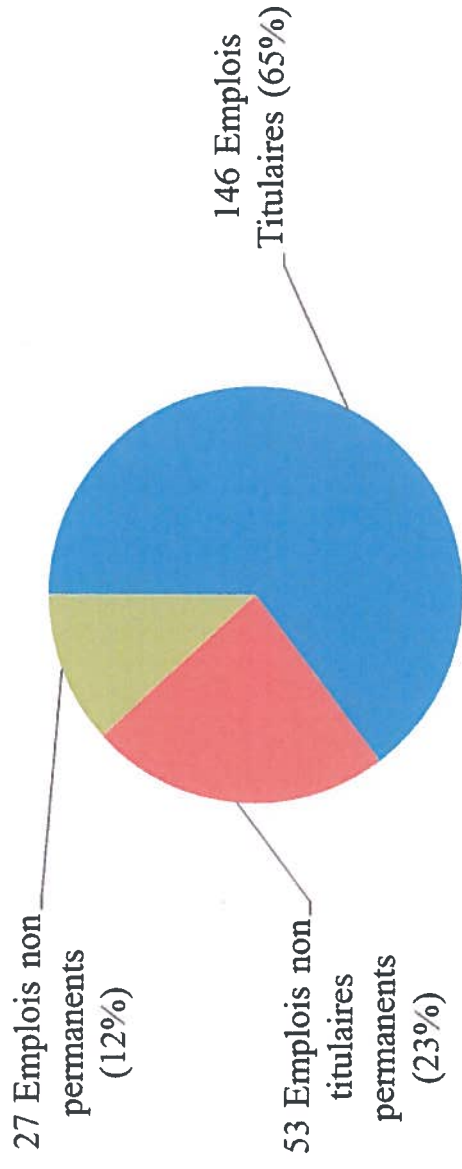
### V-iv – L'évolution des dépenses (suite)

- ✓ Une stabilisation des charges à caractère général.
- ✓ Volonté de maintenir les crédits de subvention aux associations.
- ✓ Une pénalité SRU nulle grâce à des actions en faveur du logement social.
- ✓ Une réduction des intérêts de la dette.



**V-v – Les frais de personnel**

**Structure des effectifs**



Au 31/12/2017 (données du compte administratif)		Nombre de postes pourvus			
Titulaires		2017	2018	2019	2020
Non titulaires permanents					
Emplois non permanents					
<b>Total</b>					

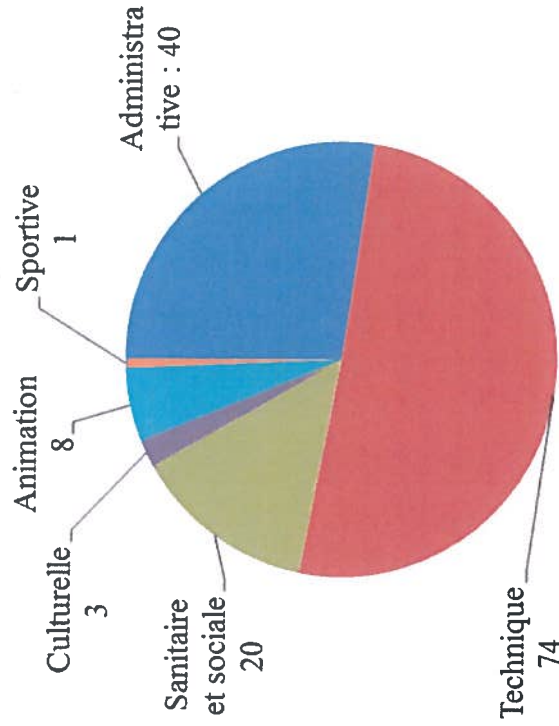
Les départs en retraite		2015	2016	2017	2018	2019	2020
- confirmés		6	1	6	7	2	
- potentiels					1	5	4

✓ Chaque départ fera l'objet d'une étude afin de déterminer si l'agent doit être remplacé ou si une réorganisation peut être opérée sans remplacement

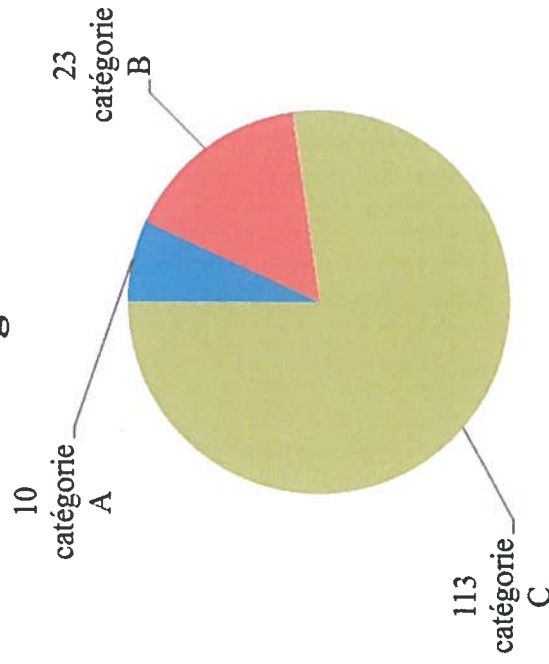


V-v – Les frais de personnel

**La répartition des fonctionnaires par filière**



**La répartition des fonctionnaires par catégorie**



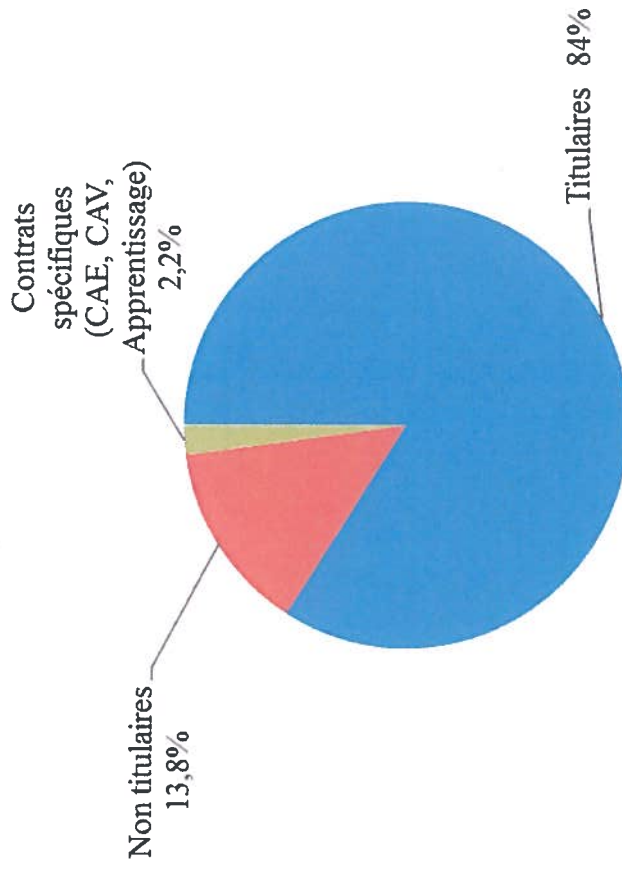
- ✓ Le nombre de titulaires a baissé de 152 à 146 entre fin 2016 et fin 2017. Il s'agit de 6 postes de catégorie C (2 en filière technique, 1 en filière culturelle et 3 en filière sanitaire et sociale)
- ✓ A fin 2018, le nombre de titulaires est estimé à 144, soit une nouvelle baisse, avec la perspective d'une hausse si les agents périscolaires souhaitent être recrutés sur les postes d'adjoints technique à temps non complet nouvellement créés (20 postes, soit 4,81 ETP).





V-v – Les frais de personnel

## Répartition des rémunérations brutes

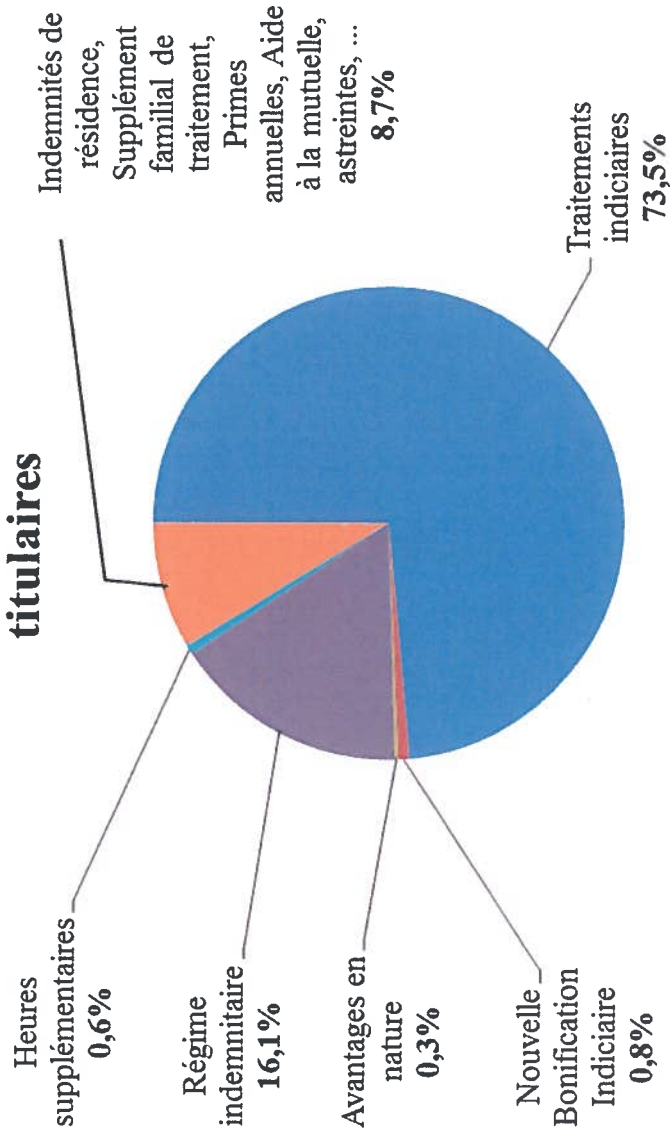


Année 2017 (données du compte administratif)	Rémunérations brutes 2017
Titulaires	4 184 252 €
Non titulaires	687 773 €
Contrats spécifiques (CAE, CAV, Apprentissage)	109 072 €
<b>Total</b>	<b>4 981 097 €</b>



V-v – Les frais de personnel

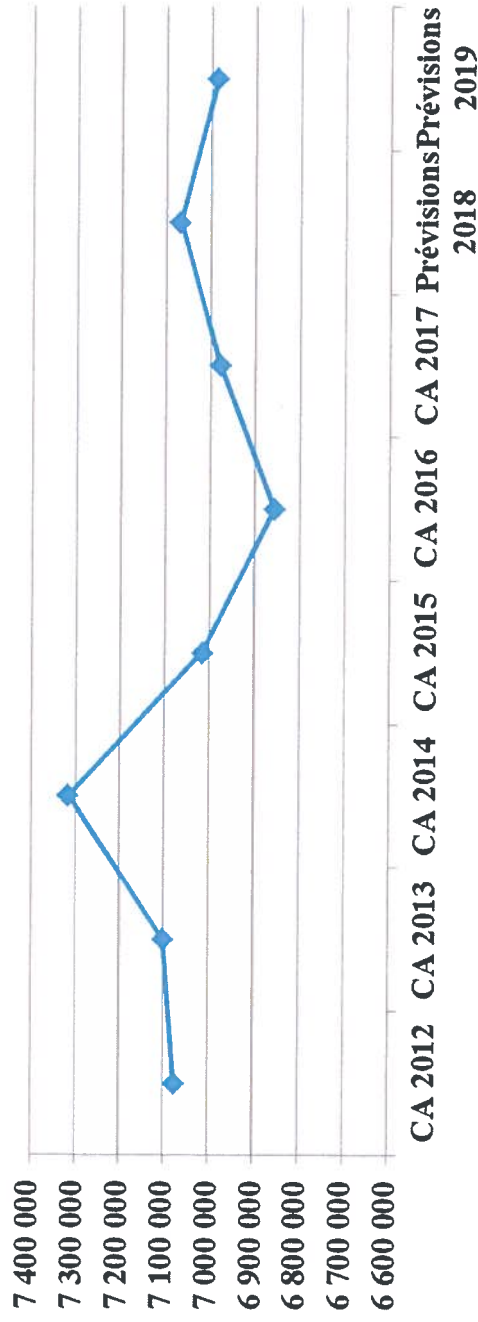
**Zoom sur la rémunération brute des titulaires**



- ✓ La durée effective du temps de travail dans la collectivité est de 1 607 heures. Les agents sont annualisés, le temps de travail est géré pour la majeure partie par une badgeuse.
- ✓ Les heures supplémentaires payées sont ainsi maîtrisées (0,6% en 2015, 0,5% en 2016, 0,6% en 2017).



## Chapitre 012

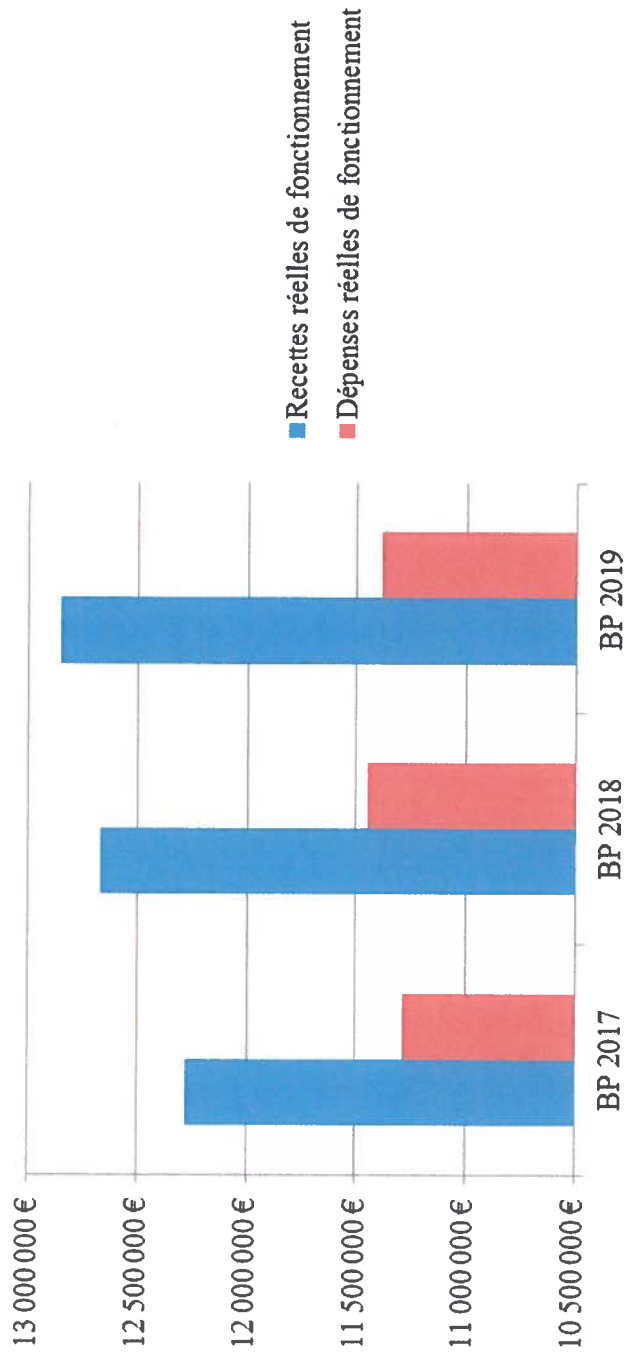


- ✓ Maîtrise de la masse salariale autour des 7 millions d'euros, malgré les augmentations notamment liées :
- au dispositif PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière,
  - Au GVT
  - aux besoins de remplacement (maladie, maternité, retraite).



**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2019 - DOB**

**V-vi – La perspective pour 2019**





## VI - La section d'investissement

- ✓ Un capital de dette de 823 978 € pour 2019.
  - ✓ Des dotations aux amortissements estimées à 400 000 €.
  - ✓ Des recettes au titre du FCTVA estimées à 110 000 €.
  - ✓ L'objectif d'un prélèvement d'au moins 1 050 000 €.
  - ✓ La poursuite du processus de désendettement.
  - ✓ Le recours mesuré à l'emprunt d'un montant estimé à 500 000 euros.
  - ✓ Des priorités d'investissement :
- La poursuite du PPI pour 856 500 € : L'éclairage public et la géolocalisation des réseaux, développement de la vidéosurveillance, mise aux normes des satellites, Ad'AP, façade d'école, ...)
- Des projets nouveaux : Préparer le devenir de la ferme du vert bois et la rénovation de la salle Malraux.



## VI - La section d'investissement

### VI-i – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2017-2019

- ✓ Suite à un état des lieux de l'état du patrimoine, une liste de travaux à réaliser sur les bâtiments publics a été arbitrée à court terme (1 à 3 ans), à moyen terme (4 à 6 ans) et à long terme (7 à 10 ans) fin 2016.
- ✓ L'enveloppe nécessaire pour la réalisation des travaux à court terme s'élevé à 2,6 millions d'euros.
- ✓ L'objectif fixé est d'inscrire 3 millions d'euros de propositions nouvelles d'investissements de 2017 à 2019.
- ✓ Les résultats de l'exercice 2016 ont d'ores et déjà permis de réaliser près de 1,2 millions d'euros en 2017 et ceux de 2017 d'inscrire plus de 2 millions en 2018.
- ✓ En 2019, 1,3 million de propositions nouvelles pourra être inscrit en 1<sup>ère</sup> phase dès le vote du BP, avec la perspective d'augmenter cette somme en 2<sup>ème</sup> phase lors de la reprise des résultats 2018.



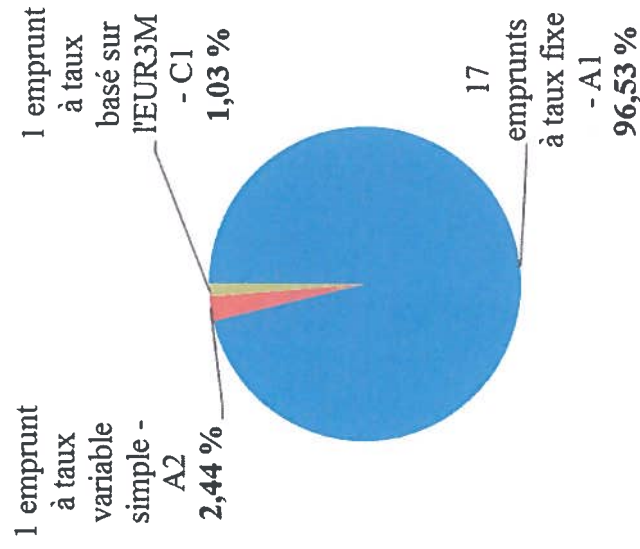
**Le financement du PPI** s'appuiera sur les éléments suivants :

- ✓ La poursuite de la hausse de l'autofinancement avec les dernières ouvertures d'enseignes de la ZAC du Petit Menin.
- ✓ Des dossiers de demande de subventions d'équipement à constituer, notamment auprès de l'Etat (DETR et FSIL) et de la MEL (fonds de concours).
- ✓ Un recours à l'emprunt globalement estimé à 500 000 euros envisagé en 2019. Cette limitation des sommes empruntées permet de réduire davantage l'endettement de la commune, conformément aux engagements de la contractualisation.
- ✓ L'objectif poursuivi d'un encours de dette réduit à 10 millions d'euros et une dette par habitant inférieure à 1 000€ dès 2019, voire équivalente à la moyenne de la strate (918€).



## VI-ii – La typologie de l’encours de la dette

### % de l’encours au 01/07/2017



- l’emprunt à taux variable simple - A2 a été remboursé par anticipation le 01/10/2018.
- l’emprunt à taux basé sur l’Euribor 3M – C1 prend fin le 25/11/2018.
- La dette est désormais uniquement composée de 17 emprunts à taux fixe.



**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2019 - DOB**



**VI-i – L'évolution de l'endettement**

ANNÉE	EMPRUNTS	NOUVEAUX EMPRUNTS	AMORTISSEMENT ACTUEL	NOUVEAUX AMORTISSEMENTS	INTÉRÊTS ACTUELS	NOUVEAUX INTÉRÊTS	ANNUITÉ	ENCOURS
2012	750 000		741 096		601 517		1 342 613	14 496 559
2013	900 000		814 030		624 339		1 438 369	14 582 529
2014	85 000		852 553		625 991		1 478 544	13 815 124
2015	150 000		866 765		587 957		1 454 722	13 098 359
2016	260 000		915 070		555 000		1 470 070	12 443 289
2017			929 400		524 230		1 453 630	11 513 889
2018			1 162 291		489 663		1 651 954	10 351 597
2019		-	823 977		449 159		1 273 136	9 527 620
2020		500 000	803 187	-	414 825	-	1 218 011	9 224 434



**Neuville-en-Ferrain  
BUDGET 2019 - DOB**

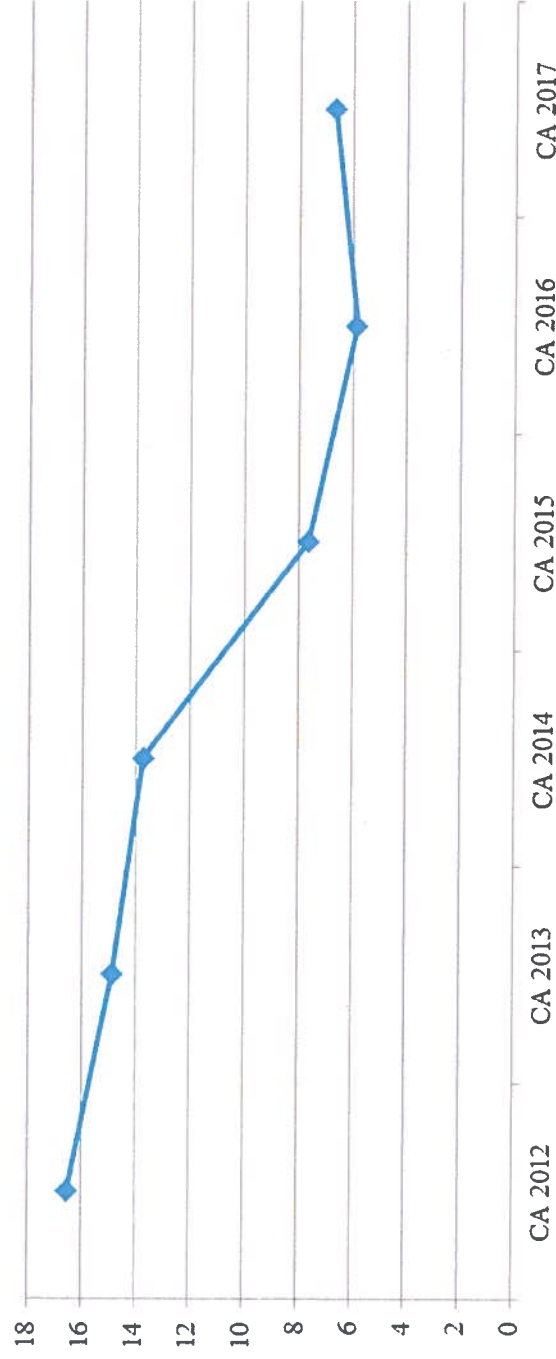
**VI-iv- La dette par habitant**





Neuville-en-Ferrain  
BUDGET 2019 - DOB

VI-v- La capacité de désendettement



✓ L'objectif pour l'avenir est de maintenir la capacité de désendettement de la commune inférieure à 12 ans et ainsi respecter la « règle d'or ».



## VII - En résumé les orientations pour 2019

- ✓ Des incertitudes liées au contexte macro-économique.
- ✓ Respect de l'engagement pris dans la contractualisation avec l'Etat, prolongement de la politique menée depuis 2014.
- ✓ Maîtriser les crédits alloués afin de constituer une épargne.
- ✓ Poursuite du PPI mis en œuvre pour la période 2017-2019 et nouveaux projets.
- ✓ Réduire l'endettement et limiter autant que possible le recours à l'emprunt.
- ✓ Respecter l'engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.
- ✓ Poursuivre les mutualisations et les groupements de commandes sources d'économies d'échelle.
- ✓ Explorer toutes les pistes possibles pour identifier de nouvelles recettes et sources de financements.

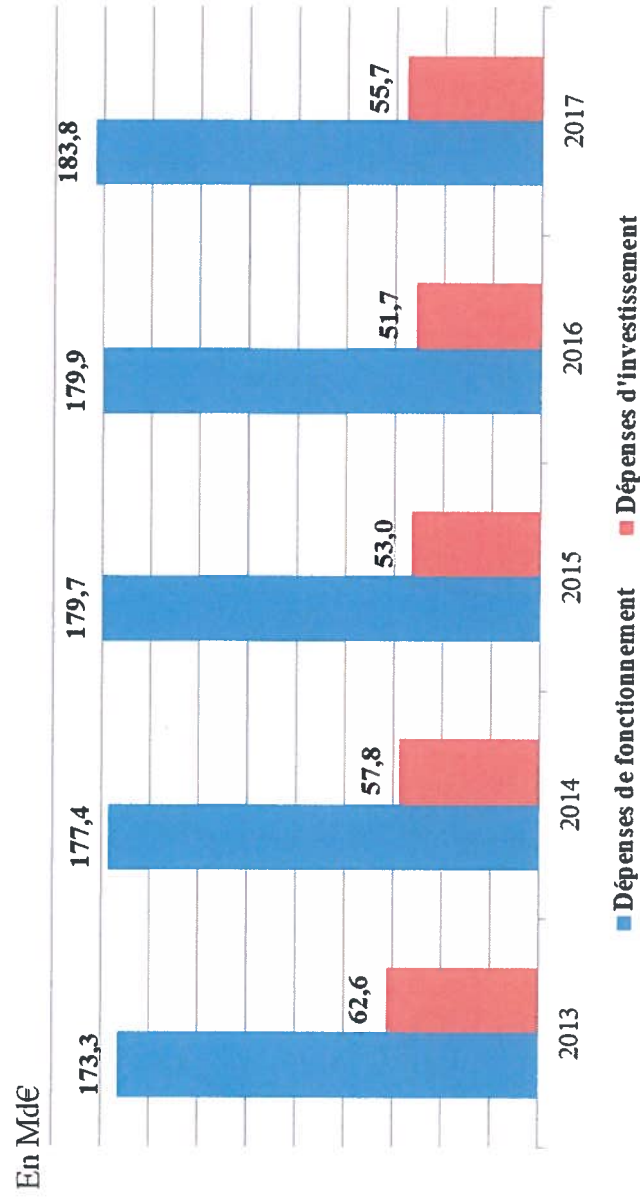
**Neuville-en-Ferrain  
BUDGET 2019 - DOB**



**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**



## Evolution des dépenses des collectivités locales



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP (budgets principaux et annexes)